

SC

08c

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal du 18 décembre 2017**

L'an deux mille dix sept, le 18 décembre à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de CHAUNY se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation de M. le Maire, adressée le 12 décembre 2017 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LALONDE, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	33
Nombre de conseillers en exercice :	33

Etaient présents :

Jean-Pierre LIEFHOOGE
Charline LEROY
Catherine GAUDEFROY
Alban DELFORGE
Gwenaël NIHOUARN
Jean-Pierre CAZE
Nabil AÏDI
Nicole VENNEMAN
Michel KRIF
Françoise LACAILLE
Didier DEJOYE

Yves VALLERAND
Josiane GUFFROY
Marie-Annick BLITTE
Catherine LEFEVRE
Florence PLATEAUX
Carole BARTHELEMY
Robert GERARD
José BEAURAIN
Francis HEREDIA
Mario LIRUSSI
Sylvia AGATI-RAGAZZINI

Mandat de procuration : M. LAPERSONNE à M. NIHOUARN ; M. YOUSSEF à Mme LEROY ; Mme GAVEL à Mme VENNEMAN ; Mme PHOYU à M. AÏDI ; Mme DEFROID à Mme LACAILLE ; M. TELATYNSKI à Mme GAUDEFROY ; Mme REES à M. LIEFHOOGE ; Mme FIAN à M. BEAURAIN.

Absents : Mme GRAVIER, M. THIESSET

Secrétaire de séance : M. GERARD

Assistaient à la séance en application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme LAPEYRIE Agnès, Directrice Générale
Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe
M. LAURENT Jean-Pierre, Directeur des Services Techniques

Membres présents.....23
Absents ayant donné mandat de procuration.....08
Absents02
Votants.....31

Délibération 2017 - 223**08c- CIMETIERE MUNICIPAL - TAXES FUNERAIRES ET CONCESSIONS**

Les tarifs des taxes funéraires et concessions résultent de la délibération n° 2014-267 du 18 décembre 2014.

Vu l'avis favorable de la commission de l'Action sociale et Solidarité moins une abstention et l'avis favorable de la commission Finances-numérique,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Fixe les taxes funéraires et concessions du cimetière municipal, à compter du 1^{er} janvier 2018, à :

DESIGNATION	Tarifs
<u>INHUMATIONS :</u>	
Pleine terre - terrain commun :	
- Taxe d'inhumation adulte	50
- Taxe d'inhumation enfant	30
Pleine terre - terrain concédé 1^{er} corps :	
- Taxe d'inhumation terrain concédé adulte....	60
- Taxe d'inhumation terrain concédé enfant ...	40
Pleine terre par corps supplémentaire :	
- Taxe d'inhumation :	50
Caveau :	
- Taxe d'inhumation	100
Dépôt d'urne en caverne ou caveau	50
Dépositaire :	
- Taxe de dépositaire - 1 ^{er} mois	50
- Taxe de dépositaire - après le 1 ^{er} mois, par jour	5.00
<u>SUPERPOSITION :</u>	
- Taxe de superposition – caveau	90
- Taxe de superposition - pleine terre	50
<u>CONCESSIONS :</u>	
- Trentenaire (2m ²)	300
- Décennale (2m ²)	150
- Fourniture caveau 2 places – Section 2	1000
- Fourniture caveau 2 places – Section 8	1000
- Fourniture caveau 2 places – section 9	1000
- Fourniture caveau 2 places – section 3	1000

COLUMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR

DESIGNATION	Tarifs
Concessions trentenaires (alvéole de 2 urnes)	600
Plaque de fermeture	90
Taxe de dépôt d'urne	50
Taxe de dispersion des cendres	60
Soliflore	50

Tarifs applicables à partir du 1^{er} janvier 2018.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 20/12/2017
Par délégation du Maire,
La Directrice Générale,



Agnès LAPEYRIE.

Pour extrait conforme,
Affiché le 21 décembre 2017
Le Maire,



Marcel LALONDE

